

val de gâtine

Les déchets au menu du conseil

La régie des déchets (Sictom), a occupé une partie des débats du conseil communautaire de mardi soir à Val de Gâtine. Camille Roy, technicienne au sein de la régie Sictom (qui agit sur les ex Val d'Egray et ex Gâtine-Autize), est venue présenter le PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés), validé par le conseil d'exploitation en avril dernier. Il consiste en une mise en œuvre, par les secteurs d'un ensemble donné, d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic de territoire et répondant aux enjeux nationaux et environnementaux.

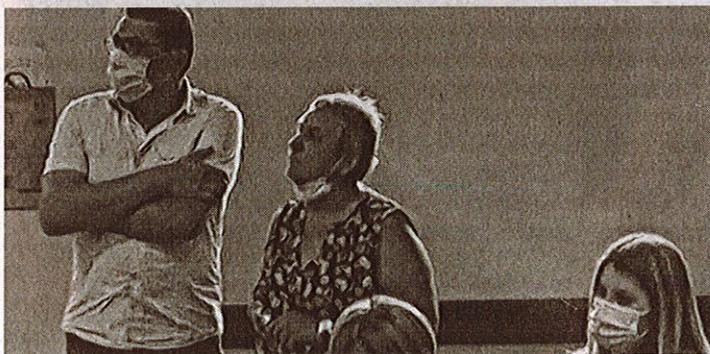
Un programme sur six ans

Il s'agit d'un programme établi sur six années, qui doit faire l'objet d'un bilan annuel. S'adressant à Camille Roy, Jean-Pierre Rimbeau a fait part « des belles perspectives, des objectifs clairs et précis que vous vous êtes fixés au Sictom. On mesure les effets des efforts consentis avec la baisse du tonnage par habitant. » Noël Morichon, directeur du SMC Haut Val de Sèvre (pour la partie ex Pays sud Gâtine), a pour sa part présenté le projet sur son territoire, rappelant que le PLPDMA n'est pas au même niveau d'avancement.

On peut observer le poids de 150 kg par habitant annuellement au sujet des ordures ménagères (122 kg par habitant sur le secteur du Sictom). Noël Morichon a mis en avant « la politique du compostage gratuit menée (32 % des déchets ménagers pourraient aller dans la poubelle ordures ménagères). Montrant les progrès qui restent à faire à ce sujet, ainsi que sur les déchets déposés en déchetterie qui sont en augmentation. » Il s'agit d'éviter au maximum les déchets qui partent à l'enfouissement, pour favoriser la valorisation. « Il y a de fortes similitudes entre nos territoires et les mêmes problématiques, a fait remarquer Jean-Pierre Rimbeau. Toutes ces informations qui sont denses,

pourraient être présentées aux conseils municipaux », a souhaité le président. Les PLMDMA sont adoptés à l'unanimité.

Construction. « On était venu devant le conseil communautaire pour vous présenter le projet de construction de hangar de stockage à proximité de celui existant à Coulonges-sur-l'Autize, a expliqué Corinne Micou. Ceci pour le dépôt temporaire des déchets recyclables. Nous vous proposons de retenir l'entreprise Murat pour la réalisation de ce projet. » Validation du conseil, qui s'élève à 112.487 € HT (compris le lot maçonnerie). Bâtiment d'une surface de 354 m². Début des travaux mi-septembre.



Noël Morichon, Corinne Micou et Camille Roy, qui bien qu'œuvrant pour deux structures différentes, convergent vers les mêmes idées.